



SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
 Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
 73290 La Motte-Servolex

Objet :
Fresques sur postes DP
sous co-maîtrise d'ouvrage
du SDES -
Programme définitif 2026

Délibération n° BS 2-2-2026

Membres :

En exercice : 12
 Présents : 8
 Présents et représentés ayant pris
 part à la délibération : 8

Date de la convocation :
 24 février 2026

Secrétaire de séance élu :
 Jean-Marc VIAL

Nota :

Le Président certifie que cette
 délibération sera affichée au siège du
 syndicat et mise à disposition sur le
 site du SDES en mars 2026.

Extrait
 du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt six
 Le 3 mars à 17 heures,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du
 SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale,
 sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents :

Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO,
 Michel DYEN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Marc
 VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés :

Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND, Chantal
 MARTIN et Jean-Claude RAFFIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu la délibération du comité syndical n° CS 5-13-2025 en date du 16 décembre 2025 relative aux participations financières du SDES ;

Depuis l'année 2002, le SDES a participé financièrement à hauteur de 60 % avec un plafond de 4 000 € sur 68 fresques pour la décoration artistique des postes de distribution publique de la concession.

Aujourd'hui, certaines de ces fresques se sont dégradées avec le temps et risquent ou sont déjà taguées ou vandalisées. Le SDES a aussi validé un financement à hauteur de 60 % associé à un plafond de 4 000 € pour le rafraîchissement des fresques dégradées qui ont plus de 5 ans.

A ce titre, le présent bureau syndical est invité à statuer sur les opérations suivantes :

N°	Commune	Secteur	Montant HT	Participation SDES
1	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Fresque 1 face sur Poste au 1295 route de Verel	1 800,00 €	1 080,00 €
2	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Fresque 1 face sur Poste au 2 impasse de la Miaz	2 500,00 €	1 500,00 €
3	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Fresque 1 face sur Poste au 206 rue du Margériaz	1 800,00 €	1 080,00 €
4	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Fresque 1 face sur Poste au 220 rue de la Guillotière	1 300,00 €	780,00 €
5	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Fresque 1 face sur Poste au 36 rue des Sarrées	1 800,00 €	1 080,00 €
6	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Fresque 1 face sur Poste au 787 route de la Bémaz	1 800,00 €	1 080,00 €
7	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Fresque rénovation 3 faces sur Poste au 18 chemin du Fretley	5 400,00 €	3 240,00 €
8	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Fresque 2 faces sur Poste au 692 D8 route de Verel, 30 chemin de la Curiar	5 400,00 €	2 160,00 €
Total			20 000,00 €	12 000,00 €

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du 2^e vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver la participation financière du SDES à hauteur de 60 % associé un plafond de 4 000€ pour la réalisation de fresques sur les postes de distribution publique d'électricité ;*
- ▶ *D'approuver la participation financière du SDES à hauteur de 60 % associé un plafond de 4 000€ pour le rafraichissement des fresques dégradées sur les postes de distribution publique d'électricité qui ont plus de 5 ans mentionné dans le tableau ci-dessus ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires afférents ;*
- ▶ *De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES à la collectivité ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents utiles au bon déroulement de ces travaux, notamment la convention à intervenir entre le SDES et les bénéficiaires.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean-Marc VIAL

Le Président du SDES
Michel DYEN

